

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
mardi 07
novembre 2023

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien

Mis en ligne :
Lundi 20 novembre
2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : LEJOLIVET Bertrand donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, VALLEE Priscilla donne pouvoir à NOULLEZ Sébastien

Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 15

Absents : DA CUNHA Manuel

Monsieur Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 07 novembre 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 19**Délibération n° 2023-118. Vie associative/Finances : Versement d'une subvention exceptionnelle aux Restos du cœur**

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

Les Restos du Cœur ont annoncé le 3 septembre 2023 avoir réduit leur nombre de bénéficiaires faute de fonds suffisants. L'association a donc lancé un appel à la mobilisation et aux dons.

VU le budget principal 2023,

VU l'avis de la commission vie culturelle et associative en date du 2 novembre 2023

CONSIDERANT la demande d'aide exceptionnelle de l'association les Restos du cœur,
CONSIDERANT la restitution de la somme de 652,32 € par l'association Thorigné-Mali

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'UNANIMITE** :

DE PROCEDER au versement d'une subvention exceptionnelle du montant équivalent au remboursement effectué par l'association Thorigné-Mali soit la somme d'un montant de 652,32 € aux Restos du Cœur.

**Pour extrait conforme,
Le Maire
Gaël LEFEUVRE**

